



# Procès-verbal

**de la session extraordinaire du  
Synode**

**du 21 septembre 2018**

Tenue à Crêt-Bérard

Version définitive adoptée par le bureau le 29 octobre 2018

Corrections apportées en pages 6 et 15.

# 0. Table des matières

0.	Table des matières .....	2
1.	Ouverture de la session .....	3
1.1	Accueil .....	3
1.2	Appel .....	3
1.3	Installation de Claudia Bezençon .....	3
1.4	Vote de l'ordre du jour .....	3
1.5	Nomination de scrutateurs pour la soirée .....	3
2.	Message du Conseil synodal .....	3
3.	Election complémentaire au Conseil synodal (place laïque) .....	4
3.1	Présentation de Boris Voirol par Christian Pittet .....	4
3.2	Présentation de Jacques Guignard par Suzette Sandoz .....	4
3.3	Parole au Synode pour bref temps de question .....	5
3.4	Election .....	5
4.	Rapport sur la motion « Pour un rapport participatif et fédérateur sur les dotations » .....	5
4.1	Proposition de décisions .....	6
4.1.1	Proposition de décision 1 [CS] .....	6
4.1.2	Proposition de décision 2 [CS] .....	6
5.	Election des représentants du Synode dans le groupe de travail « rapport participatif et fédérateur sur les dotations », selon point précédent. ....	7
5.1	Liste des candidats .....	7
5.2	Explication de la façon de voter. ....	8
5.3	Résultat de l'élection .....	9
6.	Rapport sur la motion « Pour une consultation des paroisses et des régions dans le rapport sur les dotations » ..	10
6.1	Proposition de décisions .....	11
6.1.1	Proposition de décision 1 [CS] .....	11
6.1.2	Proposition de décision 2 [CS] .....	11
7.	Information de la Commission de gestion .....	12
8.	Questions et interpellations .....	13
8.1	Présentation de l'interpellation .....	13
8.2	Réponse du Conseil synodal .....	13
8.3	Débat .....	14
8.3.1	Vote .....	15
9.	Informations du CS .....	15
10.	Clôture .....	15

# 1. Ouverture de la session

## 1.1 Accueil

La présidente, **Sylvie Arnaud**, ouvre cette session extraordinaire à Crêt-Bérard et salue chacune et chacun cordialement.

Elle passe la parole Alain Monnard – résident de Crêt-Bérard – qui lit la dédicace de Crêt-Bérard (1953) et propose une réflexion méditative au Synode. La présidente le remercie et passe la parole au vice-président, **Alain Martin** pour l'appel.

## 1.2 Appel

Alain Martin fait l'appel.

Pour le bureau, Alain Paccaud et Robert Derbigny sont excusés.

Pour le Conseil synodal, Esther Gaillard est excusée.

	Présents	Excusés ou absents	Nombre de délégués au 21 septembre	Quorum
Vendredi	55	27	82	42

Le quorum est atteint, le Synode peut délibérer valablement.

## 1.3 Installation de Claudia Bezençon

**Claudia Bezençon** – pasteur – nouvelle déléguée des PLA, est invitée à se lever et à se mettre devant l'Assemblée pour être installée. Elle accepte les responsabilités qui lui sont confiées et accepte de remplir les devoirs de sa charge comme le demande le Seigneur de l'Eglise qui est venu non pour être servi, mais pour servir.

## 1.4 Vote de l'ordre du jour

1. Ouverture
2. Message du CS
3. Election complémentaire au Conseil synodal (place laïque)
4. Rapport sur la motion « Pour un rapport participatif et fédérateur sur les dotations »
5. Election des représentants du Synode dans le groupe de travail « rapport participatif et fédérateur sur les dotations », selon point précédent.
6. Rapport sur la motion « Pour une consultation des paroisses et des régions dans le rapport sur les dotations »
7. Information de la Commission de gestion
8. Questions et interpellations
9. Informations du CS
10. Clôture

Le bureau propose de traiter du point 8 au moment du dépouillement de l'élection du groupe de travail, donc à la suite du point 5.

La présidente demande si l'ordre du jour suscite des questions ; il n'y en a pas.

En conformité avec l'article 137 du RE, elle le fait voter

Voix pour : majorité, voix contre : 0, abstention : 0

L'ordre du jour est ainsi voté.

## 1.5 Nomination de scrutateurs pour la soirée

En l'absence de Robert Derbigny et aussi du secrétaire François Paccaud, puis compte tenu des élections qui sont prévues durant la session, la présidente propose que l'on nomme 2 scrutateurs pour la soirée, soit :

- Daniel Marmet et
- Jean-Luc Crisinel

Cette proposition est acceptée par applaudissement.

# 2. Message du Conseil synodal

La parole au président du Conseil synodal

**Xavier Paillard**

« Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les délégués,

Le Conseil synodal et les représentants de l'ECVD sont actuellement en pleine négociation de la convention de subventionnement qui devrait donner aux Eglises reconnues de droit public les moyens financiers d'assurer leur mission au service de tous de 2020 à 2024. C'est évidemment une question importante. Parallèlement, nous peinons à nous mettre d'accord sur la répartition de ces moyens – traduits en postes – entre les différentes enveloppes de dotations... C'est également une question importante, actuellement sensible, nous le savons... le Conseil synodal espère que cette session extraordinaire permettra de remettre en route ce chantier.

Cela étant, la question des moyens et de leur répartition est seconde en regard de celle de notre mission d'Évangile dans un monde en mutation permanente... Cette question de la mission – balisée dans le programme de législature 2014-2019 a une dimension collective – ecclésiologique – mais également une dimension personnelle, vocationnelle...

A quel engagement est-ce que je me sens appelé ? Ma vocation, reçue intérieurement, est-elle reconnue par la communauté ? Et si oui, comment vais-je la mettre en œuvre au plus près de ma conscience et selon mes charismes propres, pour qu'elle serve au témoignage de l'Évangile et à la vie de l'Église ?

Le Conseil synodal se réjouit que la journée d'Église et le culte de consécration 2018 ait permis à chacune et chacun d'aborder ces questions. Il exprime ici sa reconnaissance aux artisans de cette journée et aux ministres consacrés et agrégés le samedi 1er septembre pour leurs engagements et l'élan dans lequel ils nous ont entraînés pour sortir de nos murs... De même, le Conseil synodal se réjouit que des personnes se sentent appelées à rejoindre la direction exécutive de notre Église.

Au même titre, il est déterminant pour la vie de nos lieux d'Église que nous sachions susciter des vocations, Celles de pasteurs, de diacres, d'animateurs d'Église et d'employés professionnels... il en faudra en moyenne une quinzaine par année pour assurer nos effectifs à horizon 2030...

Celles de laïcs acceptant des responsabilités électives dans les conseils et assemblées d'un système démocratique au profit de nous tenons : près de 1000 frères et sœurs en Christ à appeler, à élire et à installer dans notre Église. Ils mériteront notre respect et notre amour, comme l'écrivait Paul aux Thessaloniciens et comme nous le répétons à chaque installation :

Frères et sœurs, nous vous demandons ceci : respectez ceux qui travaillent parmi vous comme responsables. Le Seigneur vous les a donnés pour vous conseiller. Montrez-leur beaucoup de respect et d'amour à cause de ce qu'ils font. Soyez en paix entre vous.

C'est dans cet esprit que nous avons envie ensemble de vous redire aujourd'hui à vous membres du Synode, et de le dire à celui qui siègera bientôt à nos côtés :

Nous prions et travaillerons avec vous.

Nous aurons ensemble la passion de l'Évangile  
et le souci les uns des autres.

Nous formerons ainsi une communauté fraternelle  
au service du Christ et de notre prochain. Amen »

## 3. Election complémentaire au Conseil synodal (place laïque)

A ce jour, le bureau a reçu 2 candidatures : celle de Boris Voirol et celle de Jacques Guignard.

Avant d'ouvrir le temps des présentations, la présidente demande s'il y a d'autres candidatures ; cela n'est pas le cas.

Chaque candidat est présenté par un délégué.

### 3.1 Présentation de Boris Voirol par Christian Pittet

Christian Pittet relève que Boris Voirol a une formation théologique, de l'expérience en entreprise et en direction. Il est au fait de la réalité paroissiale. Collègue dans la Commission d'examen sur les dotations, il a pu observer que BV est un homme d'écoute, de réflexion, qui aime le débat et est collégial. Il est ambitieux pour l'EERV. Esprit d'analyse. 9 mois pour être opérationnel en vue de la prochaine législature. Pour finir, 3 adjectifs : calme, bienveillant et spirituel.

### 3.2 Présentation de Jacques Guignard par Suzette Sandoz

Suzette Sandoz relève combien Jacques Guignard a toujours été très engagé en Église. Il a une grande expérience en direction. Habitude de l'autorité et du respect qui l'accompagne. Elle relève une opportunité : celle de pouvoir œuvrer pour 9 mois (faire le pompier) et se retirer ensuite. Lors de procédure de médiation, il a déjà œuvré avec le CS dont il a une connaissance de la manière de s'exprimer. De son implication dans

le mouvement « Résistance et réconciliation », JG a la certitude que quelles que soient les divergences, tout doit s'achever par la réconciliation.

### 3.3 Parole au Synode pour bref temps de question

Il n'y a pas de questions.

### 3.4 Election

La présidente rappelle que l'élection se fait au scrutin de liste et à bulletin secret [RE 158].

Majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour et relative au second.

Bulletins rentrés : 55

Bulletins blancs : --

Bulletins nuls : --

Majorité absolue : 28

**Boris Voirol** est élu au 1<sup>er</sup> tour à la majorité absolue avec 45 voix.

**Jacques Guignard** obtient 10 voix.

**Boris Voirol** : il remercie l'Assemblée pour la confiance qui lui est témoignée.

**Jacques Guignard** : il félicite Boris Voirol et lui souhaite une belle période au sein du Conseil synodal.

La présidente informe que Boris Voirol entrera en fonctions le 1er octobre 2018.

## 4. Rapport sur la motion « Pour un rapport participatif et fédérateur sur les dotations »

La parole au Conseil synodal pour la présentation – **Line Dépraz**

« Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les délégués, chers amis,

En guise d'introduction à la discussion sur la motion demandant un rapport participatif et fédérateur sur les dotations, il importe essentiellement au Conseil synodal de rappeler les enjeux liés à l'échéancier.

En effet, le côté participatif avait déjà été intégré par le CS dans les propositions faites en juin. L'enjeu, alors apparu en cours de discussion, était de savoir si la légitimité du groupe de travail serait accrue avec une majorité des participants élus par le Synode plutôt que désignés par le CS. Le présent rapport y répond dans le sens des discussions. Tout en précisant qu'il sera déterminant que les membres élus ou désignés s'attachent à travailler ensemble pour aboutir à des propositions et non que chacun défende son pré carré. Reste l'importance, pour nous, d'avancer dans le processus selon l'échéancier indiqué dans le rapport. Il s'agit donc de pouvoir arriver jusqu'aux décisions proposées ce soir.

Il nous paraît important que le Synode assume son rôle en se prononçant, durant la législature, sur la réévaluation des enveloppes de dotations. Il est pour nous déterminant que cela se fasse en mars prochain. Les décisions prises à ce moment pourront ainsi être intégrées dans l'élaboration du budget 2020. C'est essentiel non seulement d'un point-de-vue financier mais aussi en termes de gestion prévisionnelle RH. C'est pourquoi nous vous demandons de discuter, d'aller aux décisions, puis d'élire vos délégués ce soir. Le modérateur-facilitateur du groupe s'est engagé à avoir un contact personnel avec chacune et chacun d'ici début octobre.

Le 8 octobre, une soirée de mise en route est prévue.

Un week-end résidentiel de travail est prévu les 23 et 24 novembre ; il sera préparé en amont par le modérateur.

S'ensuivra une phase de rédaction qui aboutira à la validation d'un rapport remis au CS par le groupe au tout début décembre.

De cette manière, le rapport du CS au Synode sur la question des dotations pourra être publié le 11 janvier. Ce qui laissera deux mois aux lieux d'Eglise qui le souhaiteront pour en discuter avant la session synodale des 8 et 9 mars.

Il nous semble ainsi que les vœux du Synode sont pleinement pris en compte et que les échéances qui s'imposent au Conseil synodal dans la gestion de l'EERV peuvent être tenues.

Je vous remercie de votre attention. »

Discussion / débat sur le rapport

**Introduction du rapport :**

Il n'y a pas de questions.

## Processus proposé :

**Suzette Sandoz** : elle se préoccupe du 1<sup>er</sup> paragraphe en gras et se réfère à ce bout de phrase, « *les personnes doivent se libérer aux travaux du groupe agendé...* ». **Il lui paraît inadmissible de soumettre les candidatures à une condition absolue de disponibilité à toutes les dates agendées. Elle aimerait s'assurer qu'à aucun moment, en ce qui concerne les membres du GT élus par le Synode, cette exigence de disponibilité aux 4 dates imposées soit une condition sine qua non pour leur candidature.**

**Florence Clerc-Aegerter** : au chapitre « mission du groupe de travail », elle se réfère au paragraphe 4 : « *Le GT fera parvenir son document au CS, Ce dernier en fera son rapport et le transmettre au Synode avec, le cas échéant sa propre détermination quant aux options proposées* ». Elle aimerait savoir si cela signifie que le rapport du Groupe de travail (GT) constituera le rapport qui sera soumis au Synode ou servira de base au CS pour l'élaboration de son propre rapport.

**Line Dépraz, pour le Conseil synodal** : elle répond qu'effectivement, le texte peut donner l'impression d'une condition imposée, mais cela n'est pas le cas. Au vu de l'enjeu, le travail de réflexion sera fait les 23 et 24 novembre, il serait dès lors dommage qu'une personne soit absente à ce moment-là. L'idée est d'arriver à un rapport du GT qui obtienne le consensus du plus grand nombre et qui serait donc le rapport proposé au Synode. Si le GT devait ne pas arriver à se mettre d'accord et à élaborer plusieurs scénarios, le CS pourrait préavisier pour l'un ou pour l'autre au moment des décisions de mars.

**Laurent Lasserre** : il se demande si une commission d'examen devrait être constituée car il s'agit d'un rapport du CS.

La présidente répond que non. La constitution d'une commission d'examen n'est pas automatique. Le bureau a choisi de ne pas en nommer, vu que le rapport devrait d'une part être le fruit d'un consensus et d'autre part parce que de nombreux membres du Synode y auront déjà pris part.

## 4.1 Proposition de décisions

### 4.1.1 Proposition de décision 1 [CS]

Le Synode prend acte du rapport du Conseil synodal sur la motion intitulée « Pour un rapport participatif et fédérateur sur les dotations » adoptée par le Synode dans sa session ordinaire des 15 et 16 juin 2018.

Vote de la décision 1

Voix pour : majorité, voix contre : 0, abstention : 0

La décision est adoptée à l'unanimité.

### 4.1.2 Proposition de décision 2 [CS]

Le Synode valide le processus proposé en réponse à la motion intitulée « Pour un rapport participatif et fédérateur sur les dotations » et charge le Conseil synodal de sa mise en œuvre.

**Suzette Sandoz** : elle propose un amendement car il est important que le Synode dise clairement que toute personne qui aurait pu renoncer à sa candidature en raison des dates imposées puisse revenir sur sa décision et puisse se (re)-présenter.

Amendement Sandoz

**A l'exception du principe de la disponibilité obligatoire de chaque candidat présenté par le Synode à toutes les dates préfixées par le Conseil synodal**, le Synode valide le processus...

L'amendement est soutenu, donc discuté.

**Frédéric Keller** : il informe qu'il est concerné et représente sa candidature.

**Line Dépraz, pour le Conseil synodal** : elle rappelle qu'au point 5 de l'OJ, il y a encore la liberté d'ajouter des noms à la liste des candidats.

**Suzette Sandoz** : elle aimerait s'assurer qu'une condition de ce genre n'est pas envisageable pour le dépôt d'une candidature.

**Jean-Frédéric Leuenberger** : il aimerait que la liste des candidats mentionne clairement qui est disponible ou non aux dates retenues.

Vote de l'amendement Sandoz :

Voix pour : 31, voix contre : 11, abstentions : 7  
L'amendement est adopté.

**Gérald Dessauges** : il aimerait savoir ce qui va se passer si un rapport ne pouvait être présenté le 24 novembre. Il rend attentif au fait que cela pourrait être un frein à la mise en œuvre.

La parole au président du Conseil synodal

**Xavier Paillard**

Il assure que le Conseil synodal en a déjà discuté avec le facilitateur et que si tout se passe bien, un rapport devrait être prêt en février 2019. Il n'y a pas de date complètement figée.

Décision II avec l'amendement Sandoz

Voix pour : majorité, voix contre : 0, abstentions : 2

La décision est adoptée à la majorité.

**A l'exception du principe de la disponibilité obligatoire de chaque candidat présenté par le Synode à toutes les dates préfixées par le Conseil synodal, le Synode valide le processus proposé en réponse à la motion intitulée « Pour un rapport participatif et fédérateur sur les dotations » et charge le Conseil synodal de sa mise en œuvre.**

## 5. Election des représentants du Synode dans le groupe de travail « rapport participatif et fédérateur sur les dotations », selon point précédent.

### 5.1 Liste des candidats.

Les personnes qui sont sur la liste distribuée avant le synode a priori restent candidats, mais il peut y en avoir d'autres. Le bureau a reçu deux nouvelles candidatures : celles d'Ira Jaillet et celle de Frédéric Keller.

- |                         |                |                        |               |
|-------------------------|----------------|------------------------|---------------|
| 1. Eric Bornand         | pasteur, La    | 12. Ira Jaillet        | pasteure – R2 |
| Ministérielle           |                | 13. Frédéric Keller    | pasteur – R11 |
| 2. Simon Buttica        | pasteur – FTSR | 14. Laurent Lasserre   | pasteur – R5  |
| 3. Jean-Paul Cavin      | laïc – R8      | 15. Beat Hofmann       | pasteur – PLA |
| 4. Christian Daenzer    | laïc – R10     | 16. Véronique Monnard  | laïque – R9   |
| 5. Sonia Estoppey       | laïque – R 2   | 17. François Paccaud   | pasteur – R2  |
| 6. Daniel Fatzer        | pasteur – R9   | 18. Christophe Reymond | pasteur – R3  |
| 7. David Freymond       | pasteur – R9   | 19. Daniel Russ        | laïc – R5     |
| 8. Jean-Daniel Gilliand | laïc – R8      | 20. Linda Sibuet       | laïque – R1   |
| 9. Françoise Grand      | laïque – R8    | 21. Boris Voirol       | laïc – R7     |
| 10. Vincent Guyaz       | pasteur – R3   | 22. Julian Woodford    | laïc – STN    |
| 11. Michel Henry        | laïc – R10     |                        |               |

**Laurent Lasserre** : il remarque que dans la liste, 4 personnes sont déléguées par le CS. Il aimerait savoir si ces 4 personnes viennent en plus.

La présidente relève qu'à ce stade, le bureau ne connaît pas la délégation du CS. Le Synode est souverain pour élire toutes les personnes qu'il souhaite.

**Myriam Karlström**, pour le Conseil synodal : elle explique que le Synode élit 14 délégués. Ensuite, le CS complètera la liste avec 4 personnes, après le 1<sup>er</sup> choix du Synode.

**Simon Buttica** : il précise qu'il n'avait pas compris que le vote sur les membres représentants le Synode se ferait avant la désignation par le CS. Il retire sa candidature car il n'y a pas lieu que deux représentants de la Faculté soient élus. Si le CS souhaite déléguer un représentant de la Faculté, il le fera.

La parole au président du Conseil synodal

**Xavier Paillard**

Il confirme que le Synode est souverain pour élire les gens qu'il veut. Le CS après l'élection complètera. Il lui paraît important qu'il y ait un délégué de la Ministérielle, un représentant de la Faculté de théologie, un délégué de l'Etat, etc. Si après élection, il y a déjà un représentant souhaité, le CS trouvera quelqu'un d'autre. Le CS a aussi le souci de la représentation géographique ; il complètera en fonction.

**Olivier Leuenberger** : il se réjouit que sur 20 candidats, 10 pasteurs se présentent ; cela signifie que des ministres ont de l'intérêt à la vie de l'Eglise.

**Yael Saugy** : il aimerait savoir s'il y a un ratio à respecter par rapport au nombre de pasteur/laïcs.

La présidente répond que pour un groupe de travail, c'est au Synode de décider et de faire l'équilibre par lui-même.

**Julian Woodford** : il demande que lors de la présentation, les personnes qui ne pourront pas participer aux séances préfixées soient mentionnées.

La présidente répond que les personnes qui se sont annoncées avant ce soir sont toutes disponibles ; la question peut se poser à celles qui viennent de déposer leur candidature.

**Michel Henry** : il aimerait savoir si la candidature de Boris Voirol est maintenue.

La présidente répond que non, sa candidature a été retirée, vu son élection au CS.

**Gérald Dessauges** : au vu de ce qui a été dit, il demande à Simon Buttica de maintenir sa candidature.

**Simon Buttica** : il considère que le CS a émis le souhait d'avoir dans sa délégation un membre représentant la Faculté de théologie. Si le CS désigne quelqu'un du corps professoral, il préfère laisser sa place à un autre ministre dans la liste des 14 candidats élus par le Synode.

**Jean-Baptiste Lipp** : il présente la candidature de Benjamin Corbaz.

**Simon Buttica** : il présente la candidature de Frédéric Keller.

**Françoise Clerc** : elle présente la candidature d'Ira Jaillet.

**Virgile Rochat** : il se présente lui-même comme candidat.

**Emmanuel Schmied** : il présente la candidature de Laurence Bohnenblust-Pidoux.

**Anne Tesauri** : elle estime qu'il y a beaucoup de pasteurs et peu de laïcs. Elle présente dès lors sa propre candidature.

**Michel Henry** : il complète sa présentation.

**Hans-Joachim Steinhauser** : il soutient la candidature de Beat Hofmann.

## 5.2 Explication de la façon de voter.

S'il y a plus de candidats que de places, il faut procéder par un scrutin de liste. Chaque délégué doit inscrire au maximum 14 noms. Les candidats ayant récolté le plus de voix sont élus (majorité simple) et s'il y a plusieurs candidats en 14<sup>e</sup> rang ex aequo, il faut un tirage au sort.

Liste définitive des candidats à l'élection :

1. Eric Bornand, pasteur, La Ministérielle	13. Laurent Lasserre	pasteur – R5
2. Jean-Paul Cavin	14. Beat Hofmann	pasteur – PLA
3. Christian Daenzer	15. Véronique Monnard	laïque – R9
4. Sonia Estoppey	16. François Paccaud	pasteur – R2
5. Daniel Fatzer	17. Christophe Reymond	pasteur – R3
6. David Freymond	18. Daniel Russ	laïc – R5
7. Jean-Daniel Gilliand	19. Linda Sibuet	laïque – R1
8. Françoise Grand	20. Julian Woodford	laïc – STN
9. Vincent Guyaz	21. Benjamin Corbaz	pasteur – R9
10. Michel Henry	22. Laurence Bohnenblust-Pidoux	pasteure – R5
11. Ira Jaillet	23. Virgile Rochat	pasteur – R4
12. Frédéric Keller	24. Anne Tesauri	laïque – R7

**Benoît Zimmermann** : il se soucie du résultat et craint que le Conseil synodal n'ait pas assez de membres pour compléter la liste. Au niveau des Services cantonaux, il aimerait savoir qui représente quel service :

Jean-Paul Cavin : Vie Communautaire et culturelle

Julian Woodford : Terre Nouvelle





## 6. Rapport sur la motion « Pour une consultation des paroisses et des régions dans le rapport sur les dotations »

La parole est au Conseil synodal pour la présentation, **Myriam Karlström** :

« Madame la présidente,

Chers sœurs et frères,

En juin dernier, le Synode a renvoyé au Conseil synodal la motion « Pour une consultation des paroisses et des Régions dans le rapport sur les dotations ». Nous vous présentons donc ici le rapport qui vous permettra de décider ce que vous souhaitez en faire.

Pour rappel, c'est dans la législature 2010-2014 que le Synode a décidé d'introduire dans le Règlement ecclésiastique la possibilité d'organiser une consultation des organes élus et des Assemblées paroissiales pour les questions règlementaires qui touchent à l'identité de l'Eglise. Dans l'exposé des motifs qui a conduit à l'introduction cette disposition dans le RE en mars 2016, le Conseil synodal insistait sur le fait qu'il fallait tant que faire se peut privilégier une consultation qualitative, le plus en amont possible des décisions du Synode.

En conséquence de vos décisions précédentes qui scellent le processus de rédaction du rapport dotation avec un groupe de travail représentatif des différents lieux d'Eglise, le Conseil synodal propose de ne pas faire de consultation maintenant si proche du travail de ce groupe. En revanche, une telle consultation large et qualitative devrait certainement avoir lieu dans le début de la législature prochaine. Comme évoqué au Synode de juin, il sera sans doute temps de mener une réflexion large pour vérifier si l'organisation et les équilibres ministériels de l'EERV permettent de faire face au défi du témoignage de l'Evangelium aujourd'hui. Si toutefois vous souhaitez maintenir une consultation à ce stade, nous vous proposons une alternative réalisable dans les délais extrêmement courts dans lesquels nous devons travailler. Une consultation restreinte sur deux aspects de la motion qui sont directement liés aux dotations.

Mais en conclusion et clairement, le Conseil synodal vous recommande de renoncer à ce stade à une consultation en vue du rapport sur les dotations. »

Discussion / débat sur le rapport

### L'introduction du rapport :

La parole n'est pas demandée.

### Le processus proposé :

**Simon Buttica** : il rappelle le règlement, art 143 « la motion est une proposition chargeant le Conseil synodal de présenter au Synode un projet de décision ou de résolution » La motion a un effet contraignant pour le CS. La motion est la forme la plus contraignante qui soit dont le Synode dispose pour charger le CS de faire quelque chose. Par la motion, votée et acceptée en juin, le Synode a mis le CS en mouvement et dans une direction assez contraignante. L'exécutif prend la liberté dans son rapport à renoncer à la consultation. Le CS juge que la consultation appelle les paroisses à une redéfinition de leur mission au service de tous.

Cette interprétation est erronée, elle ne vise pas à anticiper l'avenir. La motion déposée vise à observer le présent, à en prendre la mesure et à se mettre à l'écoute de l'Eglise. L'implication des laïcs est importante. Cette consultation permet de savoir aujourd'hui comment font les paroisses pour vivre, pour survivre. Sans cela, le Synode ne peut pas répartir les dotations.

Le CS invoque également le calendrier pour ne pas traduire cette motion en proposition de décision. Le CS ne veut pas que le rapport sur les dotations soit reporté à la suite des résultats d'un tel questionnaire. Il reste cependant 9 mois pour lesquels un nouveau conseiller synodal vient d'être élu. En 9 mois, on pourra répondre aux cinq questions. Il invite à refuser la décision I et apportera un amendement à la décision II.

**Myriam Karlström, pour le Conseil synodal** : elle rétorque que le CS propose des décisions. Dans son discours, Simon Buttica laisse entendre que les 14 personnes qui vont être élues ne connaissent pas l'EERV. Le CS n'a pas 9 mois devant lui car il doit déposer son rapport début janvier 2019. Les conseils paroissiaux n'ont peut-être pas l'énergie, ni le temps d'entrer dans un tel débat sereinement.

**Denis Candaux** : il apprécie la proposition du CS. Il estime qu'obtenir maintenant un tel questionnaire et devoir y répondre dans un délai si bref n'est pas raisonnable. Il invite à accepter la proposition du CS.

**Pierre Loup** : il reprend les questions du questionnaire et estime que les paroisses pourront rapidement répondre aux questions. Chaque paroisse peut répondre pour sa paroisse. Il pense qu'un constat global est nécessaire.

**Sébastien Fague** : il réagit et trouve dommage de reprendre le même débat qu'en juin. Il rejette également la décision no I et soutient de l'amendement qui sera déposé dans la décision no II.

**Dorothea Maffli** : il lui paraît facile de répondre au questionnaire et soulève que les conseillers paroissiaux veulent être entendus.

**Laurent Lasserre** : il souhaite rassurer le CS : si les paroisses ne souhaitent pas répondre, elles ne le feront pas.

**Michel Henry** : cela peut être assez rapide de répondre au questionnaire si on précise qu'il s'agit de répondre de manière simple.

**Lucien Nicolet** : il estime qu'il y a confusion avec ce qui se dit maintenant. Les questions posées par la motion sont nettement plus compliquées que celles proposées par le CS dans le cadre de la consultation restreinte qu'il propose.

La parole au président du Conseil synodal

### **Xavier Paillard**

Par rapport à la motion, elle demande au CS de faire un rapport et de présenter une décision elle ne demande pas au CS de faire une consultation. La motion n'est pas un ordre de marche, c'est l'obligation, la contrainte d'établir un rapport qui conduit à une décision.

Le CS a répondu à la motion. Le CS propose de ne pas aller dans le sens de ce qui a été voté par le Synode en juin, cela vaudra la peine de le faire de manière plus approfondie pour la législation suivante.

Nous sommes tous engagés dans l'Eglise, mais ne connaissons notre Eglise de manière partielle. S'il devait y avoir une consultation, elle devrait se composer des questions simples proposées. Le CS a suggéré de ne pas envoyer le questionnaire afin de ne pas créer de frustration. Un travail de fond doit être fait.

**Frédéric Keller** : il souligne que les conseillers paroissiaux sont épuisés par les questionnaires et les tâches administratives. Il estime qu'il y a trop de questions et qu'elles sont trop complexes et il ne retiendrait que les questions 2 et 4.

## 6.1 Proposition de décisions

### 6.1.1 Proposition de décision 1 [CS]

Le Synode renonce à une consultation formelle des paroisses et Régions en vue du rapport sur les enveloppes de dotations qui lui sera soumis en mars 2019.

Vote

Voix pour : 13, voix contre : majorité, abstentions : 4

La décision est rejetée par la majorité.

### 6.1.2 Proposition de décision 2 [CS]

Le Synode charge le Conseil synodal d'organiser, à l'intention du groupe de travail, une consultation restreinte de toutes les paroisses et Régions centrée sur les questions 2 et 3 de la motion, avec un délai de réponse au 15 novembre 2018.

Discussion

**Simon Buttica** : si le Synode entre dans le choix des questions, personne n'est d'accord. Il y a une cohérence et une unité dans la version votée en juin. Si les paroisses n'ont pas envie de répondre à l'une ou l'autre des questions, elles ne le feront pas. Il dépose un amendement : « Le Synode charge le Conseil synodal d'organiser, à l'intention du groupe de travail, une consultation de toutes les paroisses et Régions conforme à ce qui est prévu par le texte de la motion déposé et voté par le Synode en juin 2018, avec un délai de réponse au 15 novembre 2018. »

L'amendement Buttica est soutenu.

**Suzette Sandoz** : elle mentionne que la difficulté est de savoir si ces questions sont de nature ecclésiologique ou réaliste essayant de refléter l'état actuel.

Les questions du CS sont des questions pratiques, limitées et qui, en fin de compte, ne permettront pas aux paroisses d'aborder les questions en relation avec les dotations. Les deux approches sont différentes. Quant au délai, il est toujours possible de le respecter.

**Olivier Leuenberger** : C'est justement à cause des questions qu'il n'avait pas soutenu la motion en juin. D'ailleurs, formellement, ce qu'a voté en juin le Synode ne comprend pas le texte des questions.

La parole au président du Conseil synodal

**Xavier Paillard**

Il précise qu'il apporte un regard que le CS a eu sur l'ensemble des questions qui pourraient être posées et comment pourront être utilisés les réponses. Les questions ouvertes laissent libre court aux personnes pour rédiger des textes qu'il faudra interpréter, condenser, synthétiser et mettre en parallèle ; ce travail va être compliqué.

Il faut que les questions posées soient simples car elles donnent un reflet des choses. La lecture permettrait une synthèse facilitée. Les questions de la motion sont ouvertes et les personnes vont y répondre dans tous les sens. Les questions préparées par la motion sont uniquement orientées « paroisses et régions », au détriment des autres lieux d'Eglise. Le souci du CS est d'englober toute l'Eglise, aussi les Services communautaires, les aumôneries et les Missions exercées en commun. Il se demande comment donner à tous ces lieux d'Eglise l'occasion de se prononcer. Si le Synode tient à aller dans le sens d'un questionnaire, le CS l'invite à aller dans le sens de questions dont les réponses seront faciles à traiter.

**Olivier Delacrétaiz** : il confirme que les critiques sur le questionnaire du CS ont été émises car justement il s'agissait des questions fermées. Celles de la motion sont ouvertes et c'est ce qui est intéressant.

**Dorothea Maffli** : elle pense que pour avoir un retour utilisable, on ne peut pas poser des questions ouvertes. Elle est favorable à des réponses faciles.

**Sébastien Fague** : il soutient que des questions ouvertes peuvent aussi être utilisées et exploitées. Il propose un sous amendement :

« Le Synode charge le Conseil synodal d'organiser, à l'intention du groupe de travail, une consultation de toutes les paroisses et Régions conforme à ce qui est prévu par le texte de la motion **déposé** et voté **(avec les 5 questions explicitées)** par le Synode en juin 2018, avec un délai de réponse au 15 novembre 2018. »

**Simon Butticaiz** s'y rallie.

L'amendement Fague est soutenu. Comme Simon Butticaiz se rallie, le nouveau texte est le seul dont le Synode discute (en face de celui du CS).

**Julian Woodford** : il précise que l'élaboration de questions est difficile. Il se demande comment le groupe de travail formulera les questions et il envisagerait, lui, de chercher un professionnel pour élaborer les questions.

**Boris Voirol** : il est mal à l'aise avec le fait de devoir revoter des choses déjà décidées. Le CS a proposé une autre série de questions. Le fait de poser des questions pertinentes est effectivement très important. Il serait judicieux que le groupe de travail puisse mandater un professionnel pour élaborer les questions et repousser le délai.

Vote de l'amendement Butticaiz-Fague :  
Voix pour : 23, voix contre : 17, abstentions : quelques  
Le texte du CS est donc rejeté.

**Denis Candaux** : il fait remarquer que 15 personnes dans ce Synode n'ont pas pu répondre à ces questions et craint que les Conseils paroissiaux ne puissent également le faire.

Le Synode charge le Conseil synodal d'organiser, à l'intention du groupe de travail, une consultation de toutes les paroisses et Régions conforme à ce qui est prévu par le texte de la motion déposé et voté (avec les 5 questions explicitées) par le Synode en juin 2018, avec un délai de réponse au 15 novembre 2018.

Vote de la décision II avec les deux amendements :  
Voix pour : 25, voix contre : 13, abstentions : quelques

Intervention de M. Jean-Luc Blondel : il précise qu'après la décision II qui a été adoptée au point 6, pour des questions de temps, il n'est pas sûr de pouvoir travailler sur les résultats entre le 15 et le 23 novembre.

## 7. Information de la Commission de gestion

La parole est à **Yael Saugy**, président de la CoGest

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs cher(e)s délégués au Synode.

Comme vous nous l'avez demandé lors de notre synode de mi-juin, la Commission de gestion a investigué en cours d'année, à propos de la gestion des RH par notre Conseil Synodal.  
Lors d'une rencontre avec le bureau du Synode le 3 juillet, nous avons fixé le cadre dans lequel nous allions travailler et nous avons rencontré le CS in corpore dans un premier temps  
Lors des 12 journées de travail de la commission, nous avons rencontré individuellement chaque membre du Conseil, ainsi que d'autres personnes qu'il nous semblait important d'entendre dans le cadre de notre mandat.  
Nous n'en dirons pas plus aujourd'hui, mais la CoGest rendra un rapport pour le synode de novembre.  
Merci de votre attention. »

## 8. Questions et interpellations

En date du 3 juin dernier, le bureau du Synode recevait une interpellation de **MM. Simon Buttica et Olivier Delacrétaz**. Il l'avait transmise sans délai au Conseil synodal pour traitement en juin.  
Vu le déroulement du Synode ordinaire, il n'a pas été possible d'aborder cette interpellation. Il n'était toutefois guère envisageable de faire une session supplémentaire pour ce point. La réponse du Conseil synodal a déjà été transmise à MM. Buttica et Delacrétaz et le bureau a laissé la possibilité aux auteurs de redéposer l'interpellation pour qu'elle soit traitée, en plenum, au cours de ce synode extraordinaire.

Après la brève présentation par son auteur, le Conseil synodal répondra à l'interpellation.

### 8.1 Présentation de l'interpellation

La parole est à **Olivier Delacrétaz**

« Interpellation – Agora, le Synode des jeunes de l'EERV

Dans l'édition N°268 de janvier 2018/2 de l'eerv.fl@sh, le texte en page de « une » signé de Mme Hélène Grosjean et de M. Antoine Sordet, co-présidents, annonce la création d'un « Synode des jeunes » au sein de l'EERV. Le chapeau de l'article précise : « Les jeunes de l'EERV ont désormais leur Synode. Sous le nom d'Agora, la première séance officielle s'est tenue le 21 janvier dernier à Lausanne, réunissant 23 jeunes provenant des onze régions de l'EERV ».

Ses objectifs déclarés sont, toujours selon l'article précité, « d'échanger sur des sujets qui concernent la jeunesse, de prendre position sur l'actualité de l'Eglise et de développer une dynamique cantonale jeunesse, notamment au travers de différentes activités ».

Nous nous réjouissons de cette initiative visant à fédérer la jeunesse protestante du Canton dans la perspective de développer une vision et des projets pour l'Eglise. Cela dit, ce projet soulève une série de questions que nous posons au Conseil synodal :

- Quel accueil le Conseil synodal a-t-il réservé à ce projet ?
  - Comment compte-t-il accompagner le développement de ce « Synode » de la jeunesse ?
  - A-t-il prévu de reconnaître cette assemblée en lui attribuant, avec son accord, un statut particulier au sein de l'EERV ?
  - Enfin, l'invitation d'une délégation d'Agora auprès du Synode de l'EERV, afin d'en présenter les « principes constitutifs », les objectifs fondamentaux et les projets, est-elle envisagée ?
- Auteurs de la présente interpellation : Olivier Delacrétaz (laïc), Simon Buttica (ministre) »

### 8.2 Réponse du Conseil synodal

La parole est à **Laurent Zumstein**

Synode de juin 2018

**Interpellation à propos d'AGORA-Synode des jeunes**

« Madame la présidente,  
Mesdames et Messieurs les délégués,  
Chères sœurs et chers frères en Christ,  
Permettez-moi d'abord de me réjouir de cette interpellation qui montre à la fois l'intérêt du Synode pour ces autres membres de notre Eglise que sont les jeunes et, à la fois, le désir de ces mêmes jeunes d'y vivre et de s'y investir.

Pour dire les choses comme elles l'ont été, le CS a découvert en même temps que tout le monde l'existence d'AGORA : initiative de jeunes pour les jeunes qui, comme souvent, se réalise en dehors des procédures institutionnelles, chères à nos cœurs d'adultes. En réalité, AGORA c'est le fait de Jacks... Jacks dont les responsables ont alors encouragé à concrétiser l'envie.

Ainsi le coordinateur du Service Formation et Accompagnement a eu dès le lancement un lien avec les initiateurs du projet et les a accompagnés et coachés en matière de partenariat avec le Conseil SFA et en

matière de communication. Il a également soutenu leur projet dans sa fonction de responsable Recherche & Développement.

Par ailleurs, la co-présidente de ce Synode des jeunes était membre du Conseil cantonal Formation et Accompagnement. Si ces deux engagements ne sont pas formellement liés, force est de constater qu'à travers le Conseil un pont existait entre AGORA et l'EERV.

Ce pont, ce même Conseil n'a pas voulu le bétonner, histoire de laisser la réelle gestion de ce projet aux jeunes. Des informations circulent et le coordinateur du Service et le responsable cantonal jeunesse font le lien. Où il s'est agi du choix clair de laisser à cette initiative toute son autonomie, pour permettre à ces jeunes d'assumer de manière responsable ce projet, loin de toute récupération de ou par l'institution.

D'ailleurs, lors d'une rencontre récente entre le répondant du Conseil Synodal, le coordinateur du Service et les deux co-présidents, rencontre voulue par ces derniers, une sorte de slogan est apparu dans leurs bouches : « autonomes mais pas indépendants » ! Cela dit bien l'esprit de cette initiative.

AGORA se voit donc comme une entité autonome que l'EERV peut solliciter mais qui se réserve le droit de décliner l'offre ou la demande.

Ses objectifs, aujourd'hui, sont au nombre de trois : 1. communication des infos jeunesse, en mettant en place et en nourrissant un réseau ; 2. création d'événements cantonaux ; et 3. débat sur des thèmes qui concernent cette population de l'EERV.

C'est dans cette même rencontre, sans pourtant y répondre définitivement, qu'ont été abordées par le Conseil Synodal la question financière – soutien ou non de l'EERV et sous quelle forme ? – et celle de l'influence possible pour un tel groupe qui, outre ses relations avec le ministre cantonal jeunesse, veut préserver son autonomie : pour l'heure, aucun autre moyen demandé que les liens informels avec les membres du Synode proches de ce groupe, délégués des Services ou des Régions.

On le comprend, AGORA est en pleine constitution, gère pour l'heure son fonctionnement interne et fait appel à l'un ou l'autre quand le besoin se fait sentir. Et c'est dans cette dynamique qu'AGORA a sollicité, pour le débat agendé dimanche 23 septembre, sur la question des dotations en lien avec la jeunesse, un membre du Synode, un aumônier jeunesse régional et un membre du Conseil synodal, chacun ayant pour tâche d'enrichir la discussion à partir de sa fonction dans l'Eglise.

AGORA a aussi prévu de faire un bilan de ses activités dans sa rencontre de la fin de l'année : il est donc possible que les orientations changent ou se précisent.

Voilà donc les informations que peut donner au Synode le Conseil synodal à ce jour, suivant les événements à la plus juste distance possible.

Merci de votre intérêt et de votre attention. »

## 8.3 Débat

Si 10 délégués le souhaitent, l'interpellation peut être suivie d'un débat pouvant déboucher sur la rédaction d'un vœu.

La présidente met au vote la question du débat.

Voix pour : majorité

Le Synode choisit de débattre.

**Simon Buttica** : il remercie Laurent Zumstein le CS pour leur réponse. Agora est typiquement une « fresh expression » et il pense que le Synode est face à un cas d'école. Il pense que ce sera un défi pour l'institution de savoir comment accompagner, sans étouffer, sans canaliser ce projet des jeunes. Il se réjouit de la position du CS. Il demande au bureau, qu'il sentait réticent, si une présentation d'Agora au Synode pourrait se faire, non pour récupérer, mais pour valoriser leur travail.

La **présidente** répond qu'au sein du bureau, il avait été perçu ce besoin d'autonomie d'Agora. Au printemps dernier, il semblait, que prendre l'initiative d'inviter Agora de la seule démarche du bureau, cela aurait été de la récupération. Avec le développement d'Agora, son apport dans la préparation de la Journée d'Eglise, on pourrait envisager les choses différemment. Et à la question de savoir si le bureau inviterait Agora aujourd'hui, elle ne répond en tout cas pas simplement non.

**Gerald Dessauges** : il aimerait savoir comment Agora va structurer sa communication et son organisation. Si ces jeunes veulent être indépendants, ils voudront une communication, mais laquelle. Il estime qu'ils doivent garder la liaison avec l'EERV et les organes de communication.

**Laurent Zumstein, pour le Conseil synodal** : il répond que lorsqu'Agora a besoin de l'EERV, ces jeunes savent à qui s'adresser. Ils ne veulent pas forcément communiquer avec le Synode, le réseau se constitue avec d'autres jeunes. Si le Synode trouve bien de les recevoir une fois, ils seraient prêts à venir. C'est la communication entre eux, entre jeunes, sur tout le canton qui leur importe le plus.

**Benjamin Corbaz** : il se réjouit de voir cette « fresh expression » sortir de terre. Les jeunes ont besoin de temps pour se construire à l'interne et à l'externe. Il faut être à leur écoute, connaître leurs besoins et y répondre au mieux.

**Laurent Lasserre** : il aimerait les inviter ouvertement en Synode pour leur demander de quoi ils ont besoin, avec, pourquoi pas, une partie informelle autour d'une agape, par exemple.

**Sébastien Faque** : il se réjouit aussi de cette initiative des jeunes, mais il trouve étonnante la formulation « Synode », très institutionnelle, et préfère « Agora ». Il suggère à ces jeunes de s'engager dans leur paroisse, dans leur région et de s'investir dans l'Eglise. Il les encourage à contribuer au renouvellement de l'EERV dans les différents lieux d'Eglise et Conseils au printemps prochain.

**Bernard Monstein** : il informe que 3 des membres laïques du Service formation et accompagnement font partie d'Agora et précise que ces jeunes ne veulent pas que des adultes interviennent.

**Christian Pittet** : il demande si l'EERV donnera de l'argent à Agora ?

**Laurent Zumstein**, pour le Conseil synodal : il répond que le CS a prévu une ligne dans son budget pour Agora, mais les jeunes ne sont pas à l'aise avec cette formule. La question n'est pas réglée, mais un montant pour 2019 est prévu pour eux.

**Pierre Loup** : il rappelle que dans les années 90, un mouvement similaire avait demandé de convoquer l'évêque et le président du CS pour leur demander pourquoi nos deux Eglises n'arrivaient pas à mieux s'entendre. En ce qui concerne Agora, les jeunes vont peut-être questionner le Synode avec des questions salutaires pour notre Eglise. Pour cette raison, il ne précipiterait pas les choses et laisserait ce groupe évoluer à son rythme.

**Jean-Frédéric Leuenberger** : il rappelle que des jeunes d'Agora étaient présents au Synode d'automne dernier et qu'ils savent très bien comment entrer en contact avec le Synode.

A l'issue du débat, la présidente propose de voter le sort de cette interpellation, à savoir soit un vœu non contraignant pour le CS, soit le classement de l'interpellation.

### 8.3.1 Vote

Les délégués favorables à classer l'interpellation : majorité

Les délégués favorables à un vœu : quelques

Absentions : quelques

**Virgile Rochat** : il demande comment communiquer ce vote pour que ces jeunes ne prennent pas cette décision comme un désaveu.

La présidente répond qu'il y a beaucoup de relais au sein du Synode, comme un représentant du SFA. Les relais seront facilement trouvés afin que l'information soit transmise correctement.

**Pierre Loup** : il trouve bien que l'affaire soit classée et estime cette décision est plutôt positive pour ouvrir un dialogue.

**Laurent Zumstein**, pour le Conseil synodal : il sera à Agora le dimanche 23 septembre, avec également Simon Buttica et il transmettra l'information.

## 9. Informations du CS

Il n'y en a pas.

## 10. Clôture

La présidente annonce le prochain Synode des 2-3 novembre 2018 et le culte d'installation de Boris Voirol. Elle remercie Alain Monnard et Crêt-Bérard pour l'accueil, puis chacune et chacun pour son travail. Elle souhaite bon travail et bon courage au CS et au groupe de travail dans la suite de leur engagement.

Prière finale du vendredi soir : **Jean-Baptiste Lipp**

La Présidente

Handwritten signature of Sylvie Arnaud in black ink.

Sylvie Arnaud

Le Vice-président

Handwritten signature of Alain Martin in black ink.

Alain Martin

Le bureau remercie chaleureusement Valérie Schwarz pour la prise du PV et sa rédaction.

Annexes :

- Texte de la dédicace de Crêt-Bérard en 1953
- Prière de Jean-Baptiste Lipp



# CRÊT BÉRARD

## Dédicace

27 septembre 1953

Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, nous membres et ministres de l'Eglise et représentants des autorités civiles, nous déclarons devant Dieu et devant les hommes que cette maison, avec tout ce qu'elle contient, est destinée à servir dès ce jour à la gloire de Dieu, à l'avancement de son règne et au salut des âmes par Jésus-Christ notre Seigneur.

En conséquence, nous la consacrons et nous la dédions humblement au Dieu trois fois saint, en invoquant sur elle le nom qui est au-dessus de tout nom, le seul qui ait été donné aux hommes par lequel ils puissent être sauvés.

Notre volonté et notre prière, c'est que, dans cette maison, le Père tout puissant règne à jamais ;

que le Sauveur Jésus-Christ accueille ici lui-même ses serviteurs et ses servantes à leur arrivée et qu'Il les accompagne à leur départ ;

que le Saint-Esprit éclaire les pensées et les cœurs, les rendant fidèles à la parole de vie et leur enseignant à aimer, car sans amour, la vérité est morte ;

que la bénédiction divine repose sur les discussions entre les hommes de bonne volonté, sur leurs méditations et sur leurs décisions ;

que les louanges du Seigneur soient chantées, que la prière s'élève sans cesse au trône de grâce, que le sacrement de la cène soit célébré selon l'institution du Seigneur ;

qu'en ce lieu les affligés soient consolés, les faibles raffermis, les indifférents réveillés, les égarés conduits dans le bon chemin, les pécheurs convertis et assurés du pardon, et que tous soient amenés au Dieu vivant.

A cet effet, nous plaçons sous la sainte garde de Dieu cette demeure. Que le Seigneur la protège de tout dommage, profanation et destruction, et qu'il Lui plaise de bénir ceux qui déjà l'habitent et ceux qui viendront y chercher la paix et la joie.

## **Prière de clôture du Synode extraordinaire du 21 septembre 2018 à Crêt-Bérard – J.-B. Lipp**

Pour ponctuer la prière, nous chanterons, une à une, les 3 strophes du cantique « Bénis-nous, Seigneur » (maintenant au 62 – 82 du recueil Alléluia), que l'on a aussi appelé le Cantique de Bâle, depuis le 1<sup>er</sup> Rassemblement Oecuménique Européen de 1989, où il a été entonné en plusieurs langues...

Nous voici, Seigneur, délégués au synode et conseillers synodaux, journalistes et observateurs, à la fin d'une session extraordinaire, et bientôt à la fin d'une législature qui est devenue mouvementée, malgré nous, mais pas sans nous... Pour commencer, nous avons peut-être besoin de te demander et de nous demander pardon pour nos manques d'écoute ou de confiance, pour nos manques de synodalité ou de collégialité, pour notre passivité ou notre agitation... Et puisque nous sommes pardonnés, nous te demandons de nous renouveler dans la suite de nos travaux, chacune et chacun à son niveau de responsabilité. Fais-nous la grâce de contribuer joyeusement et courageusement à la marche de cette Eglise dans le discernement du bien commun.

***1. Bénis-nous, Seigneur, tiens-nous tous ensemble,  
Pour être du Christ témoins véridiques !  
Nul ne reste seul au sein de ton peuple,  
Sa joie, sa tristesse, tu viens les bénir.***

Seigneur, nous avons élu ce soir un nouveau conseiller synodal : nous te prions pour Boris, et pour chacun de ses collègues (silence). Permits que chacune et chacun donne le meilleur de lui-même jusqu'à la fin de cette législature, avec les autres, comme avec nous, membres du Synode. Nous te prions pour Jacques, qui n'a pas été élu, et pour John qui vient d'être remplacé. Pour le travail des services et des offices et en particulier pour les défis complexes de l'Office des Ressources Humaines, et pour les coordinateurs qui les accompagnent... A l'heure où se préparent les relèves dans nos Conseils, veuille bénir celles et ceux qui arrêteront comme celles et ceux qui répondront à un appel...

***2. Il est vain, Seigneur, que tu nous bénisses  
Si nos mains serrées gardent tes richesses ;  
Tes dons les meilleurs resteront stériles  
Si l'on ne partage ce qui vient de toi.***

Seigneur, nous avons élu ce soir un groupe de travail autour des dotations : que les mains se desserrent pour offrir ces trésors dont nous sommes les porteurs, mais aussi pour saluer les missions voisines ou autres, et que nous connaissons moins, dans un esprit de corps et de solidarité ; vers ce qui vient, avec les effectifs réels et les charismes pluriels ; avec les communautés telles qu'elles sont aujourd'hui, mais aussi telles qu'elles sont appelées à diminuer ou à grandir, à disparaître ou à apparaître... Veille bénir chaque membre de ce groupe, son facilitateur, pour qui la tâche ne sera pas évidente, et les travaux de cet automne... Garde vif, chez celles et ceux qui n'ont pas été élus, l'intérêt pour notre Eglise. Tout cela nous te le demandons au nom

de celles et ceux pour qui tu nous appelles encore à être des témoins vivants, au coeur de ce pays, mais aussi au-delà...

***3. Mets dans notre cœur la paix que tu donnes***

***Pour en témoigner au sein de ce monde***

***Et lui révéler la vie véritable.***

***Que ta joie efface les pleurs du semeur !***

Avec les croyantes et les croyants de tous les temps, de toutes les confessions et de tous les continents, nous te disons la prière de tes enfants :

Notre Père...